

## L'OEA et les MDC

Le Comité de l'OEA sur la sécurité continentale a réuni pour la toute première fois, du 17 au 19 novembre, à Washington, des experts gouvernementaux afin qu'ils discutent de mesures de confiance (MDC). La réunion a permis aux pays membres d'échanger des points de vue sur les perspectives nationales en la matière. Ensuite, on y a fixé l'ordre du jour d'un autre atelier d'experts sur les MDC qui aura lieu à Buenos Aires, à la mi-mars.

La délégation du Canada, conduite par M. Mark Moher, directeur général de la Direction générale de la sécurité internationale, du contrôle des armements et des affaires de la CSCE au MAECI, a présenté un exposé sur la démarche conceptuelle du Canada en ce qui a trait aux mesures de confiance. Il y a insisté sur la nature générale et interdisciplinaire des MDC, tout en soulignant que, dans toute région, le renforcement de la confiance doit tenir compte des aspects sociaux, économiques et politiques de la sécurité. Le lieutenant-colonel Bernard Couture, Direction — Politique nucléaire et contrôle des armements, MDN, a présenté un deuxième exposé. Il y a insisté sur la démarche canadienne pour ce qui est des MDC, d'un point de vue pratique, et il a parlé notamment de l'étroite collaboration qui existe entre les forces canadiennes et les autorités civiles dans la négociation et l'application des mesures de confiance.

D'autres exposés nationaux ont permis de se faire une idée de la situation en matière de sécurité dans l'ensemble de l'hémisphère. Il est devenu évident que beaucoup d'États de la région n'ont pas de problèmes de sécurité semblables à ceux que connaissent d'autres États ailleurs. Les MDC militaires classiques sont sans doute utiles pour régler des problèmes particuliers, mais en abordant la sécurité régionale de façon plus générale, on pourra se concentrer sur des questions plus vastes.

La rencontre de mars devrait comprendre :

- une analyse plus détaillée des MDC appliquées actuellement dans la région;
- une étude des MDC en vigueur dans d'autres régions et de leur applicabilité éventuelle dans l'hémisphère occidental;
- un examen de la politique environnementale propre à favoriser le renforcement de la confiance dans la région;
- un examen de l'étendue de la coopération existant entre l'OEA et l'ONU pour les questions de sécurité régionale, et des derniers développements à l'ONU en ce qui concerne les MDC.

Le Canada consulte le président du Comité pour voir dans quel domaine sa contribution peut être la plus utile. ■

## Atelier sur la poursuite spatiale

Du 12 au 18 septembre, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a tenu, à l'Algonquin Space Complex du parc Algonquin (Ontario), un atelier unique en son genre sur la poursuite spatiale. L'Institut de science terrestre et spatiale (ISTS), dont le siège est à Toronto, a été l'hôte de l'atelier organisé dans le cadre du Programme de recherche sur la vérification du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ont participé à cet atelier trois représentants d'UNIDIR, huit experts scientifiques et politiques venant du Brésil, du Canada, de France, d'Italie, de Russie et des États-Unis, ainsi que six observateurs canadiens. À cette occasion, les membres du groupe ont examiné les aspects politiques, techniques et économiques de ce domaine en vue de mieux contrôler les armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ils ont également visité, à Ottawa, les installations de Telesat Canada et poursuivi ainsi leurs discussions avec les experts de ce centre.

L'atelier était axé sur les développements actuels et à venir touchant le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Comparant approches diplomatiques et scientifiques, les participants ont examiné en particulier l'application des mesures de confiance aux activités spatiales, notamment des mesures internationales, officielles ou non, susceptibles de rassurer les États quant à la nature pacifique des activités menées dans l'espace extra-atmosphérique ou dans des domaines connexes, et d'empêcher la militarisation de cet espace. Au chapitre des MDC et de vérification proposées, mentionnons :

- des échanges d'information à l'échelle internationale sur les activités opérationnelles prévues dans l'espace extra-atmosphérique;
- l'échange de renseignements nécessité par le lancement de roquettes sous toutes leurs formes;
- la notification internationale qui s'impose pour diverses activités, notamment : lancements, fonctions des engins spatiaux, paramètres orbitaux, projets de manoeuvres, plans relatifs à la durée de vie et à la disposition des engins spatiaux, éventualité de leur rentrée dans l'atmosphère;
- les détails de la poursuite spatiale, y compris la détection, la reconnaissance, la description et l'identification des objets qui se trouvent dans l'espace et des manoeuvres qu'ils y effectuent.

Les délégués ont en outre abordé le problème de plus en plus épineux des débris spatiaux. Entre 7 000 et 9 000 objets de tailles extrêmement variées — depuis des fragments de peinture d'un centimètre jusqu'aux satellites indisponibles et en orbite d'attente — tournent actuellement autour de la terre à diverses altitudes. Leur prolifération pourrait à la limite empêcher l'exploration spatiale. D'ailleurs, si l'on en croit certains scénarios mis au point à partir de modèles mathématiques, l'accumulation incontrôlée de ces débris pourrait provoquer la destruction d'un engin spatial très vite après son lancement.

L'atelier a été l'occasion d'une première réunion d'une équipe d'étude internationale mise sur pied par l'UNIDIR pour donner logiquement suite aux recherches menées précédemment sur la vérification et le contrôle des armes dans l'espace extra-atmosphérique. L'expert Wayne Cannon, qui dirige le laboratoire de géodynamique spatiale de l'ISTS, y a pris part. UNIDIR compte tenir en Europe un deuxième atelier au printemps prochain, les résultats de ses recherches devant idéalement être publiés au troisième trimestre de 1994. ■

## Point de mire : la CSCE

Depuis la fin de la Guerre froide, nombre d'États, dont le Canada, considèrent encore davantage la CSCE comme un outil au service de la sécurité et de la stabilité européennes. On s'accorde à reconnaître que, pendant la Guerre froide, les réunions de la CSCE ont contribué à l'apaisement des différends Est-Ouest, car elles permettaient aux parties de communiquer entre elles. On espère à présent qu'elle se révélera utile dans la gestion et la prévention des crises.

### Les origines de la CSCE

L'idée d'une conférence à laquelle les

États européens discuteraient de la sécurité de leur continent a été formulée pour la première fois à une réunion du Pacte de Varsovie, en 1955. À l'époque, les pays occidentaux l'ont rejetée, soupçonnant que le projet visait, en définitive, à réduire l'influence des États-Unis en Europe. Le Pacte de Varsovie relança l'idée en 1966 et, en 1969, la Finlande entreprit de recueillir les réactions à la proposition dans 30 capitales européennes, ainsi qu'au Canada et aux É.-U.

Après une série de consultations préliminaires et quelques concessions politiques,